

MARDI 21 MAI 2024

À 20h00

Dans la salle du conseil de la mairie

Convocation du mardi 14 mai 2024

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L. GUYADER, M. P-Y. TIPA, Mme J. FAVIER, M. J-M. BRISON, M. D. SOUCHON, M. L. FAIPEUR, Mme E. CHAMPION, Mme C. JUNG, M. F. MERCIER, Mme A. METRAL-SCRIBANTE, Mme Z. ALLORY-METRAL

Excusés : M. S. BERNARD, M. LANCESSEUR

Absents : M. J-M. SALAMAN

Pouvoir :

M. S. BERNARD a donné pouvoir à M. L. FAIPEUR

M. LANCESSEUR a donné pouvoir à Mme A. METRAL-SCRIBANTE

Secrétaire de séance : Mme J. FAVIER

1. Approbation du conseil municipal du 8 avril 2024

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2024.

2. Arrêtés du Maire

Les derniers arrêtés d'urbanisme et de circulation sont présentés.

3. Finances

3.1. Taux d'imposition 2024

Lors du vote du budget primitif, une augmentation des taux d'imposition avait été décidée or la délibération prise a été rejetée car elle indiquait un taux erroné. Afin de régulariser, une nouvelle délibération doit être prise avec les taux ci-dessous :

- ☑ Taxe foncière bâti : 27,40%
- ☑ Taxe foncière non bâti : 56,57%
- ☑ Taxe d'habitation : 9,21%

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et décide d'augmenter les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Délibération 2024-16 : Taux d'imposition 2024

3.2. Demandes de subvention

3.2.1. Aménagement du parc

Le projet d'aménagement d'un équipement multisports d'une surface de 290 m² environ, avec un revêtement en gazon synthétique, des paniers de basket et des mini buts brésiliens peut être financé par l'Agence Nationale du Sport cette année dans le cadre des Jeux Olympiques (Plan « 5000 équipements – Génération 2024 ») ainsi qu'une table de tennis de table en matériaux recyclés.

Ce projet dont le coût HT est de 125 791.74€ HT, honoraires maître d'œuvre comprise, pourrait être financé jusqu'à 80%.

La demande de financement ne peut être faite que cette année.

Des jeux pour les plus petits (parcours ludique et jeux à ressort) mais qui ne rentrent pas dans la demande de subvention seront financés par la mairie.

Les montants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Délibération 2024-17 : Demande de subvention aménagement du parc

3.2.2. Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie

M. Jean-Paul Collet, chargé de mission « Villages d'avenir » s'est associé au projet pour le suivi de ce dossier et 2 réunions sont programmées avec ALECO1 et le CAUE pour le finaliser (30/05 et 03/06/2024).

Plusieurs remarques et préconisations ont été communiquées par l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain) qu'il conviendra de respecter pour ce projet.

Des demandes de subventions seront faites à l'issue de ces rencontres auprès de l'Etat (DSIL/DETR), de la Région (Bonus ruralité) et du Département (Pacte de territoire).

3.2.3. Dortoir école

Les inscriptions scolaires de la rentrée de 2024 nécessitent l'agrandissement du dortoir. La cloison entre le dortoir et le bureau actuel de la directrice sera ouverte. Le bureau de la directrice sera déplacé dans une autre partie de l'établissement.

Le coût HT global est de 13 000€ HT auquel il faut rajouter le remplacement de l'ensemble des matelas par des « couchettes-hamac ».

Vu le délai et l'obligation de réaliser les travaux pendant les vacances d'été, aucune demande de subvention ne pourra être demandée mais les services de l'éducation nationale seront tout de même interrogés.

3.2.4. Réseau d'eau Chemin de Billieux

Pour rappel, le chemin de Billieux va être une voirie partagée avec la piste cyclable Charnoz/Meximieux.

La colonne d'eau potable desservant ce secteur étant ancienne et impactée ponctuellement par des fuites, il est impératif de la renouveler avant la réalisation des travaux de revêtement pour la piste cyclable par la CCPA.

Des subventions sont possibles par le Département dans le cadre du pacte de territoire et par l'agence de l'eau mais avec la contrainte de déposer le dossier dont un « Avant-Projet Définitif » avant le 15 juin 2024.

Il est proposé au conseil de solliciter l'assistance du bureau d'étude Archigraph comme maître d'œuvre pour l'établissement du dossier technique pour un montant de 7 710€ HT auquel il faudra rajouter par la suite l'assistance, la direction et la réception des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'assistance du bureau d'étude Archigraph et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau et solliciter également la Région pour une aide potentielle.

3.3. Décisions modificatives

En section de fonctionnement :

- Des compteurs d'eau ont été installés dans les bâtiments communaux. Les factures sont à régler au budget eau et assainissement. Une décision modificative doit être prise pour ajouter des crédits au compte 60611.
- Les frais d'hébergement ainsi que les frais de repas des artistes qui vont réaliser la fresque doivent être pris sur le compte 65888. Une décision modificative doit être prise pour augmenter les crédits au compte 65888.
- Le compte 73111 correspondant aux impôts doit être réduit afin d'être en accord avec la décision prise lors de ce conseil.

En section d'investissement :

- L'achat d'une tondeuse est prévue pour remplacer celle de l'agent technique. Des crédits au compte 2158 doivent être ajoutés. Afin d'équilibrer le budget, la somme sera déduite au compte 2135.
- Afin d'équilibrer le budget, les montants des comptes 2131 et 231 seront modifiés ainsi que les comptes 021 et 023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide Les décisions modificatives.

Délibération 2024-19 : Décisions modificatives

3.4. Frais repas et hébergement des artistes (fresque)

La fresque participative sera réalisée du 9 au 13 octobre sur la façade avant de la mairie. L'équipe artistique composée de 2 personnes sera sur place tout au long du projet. La commune s'est engagée à prendre en charge les repas et l'hébergement des artistes, le reste de la prestation étant à la charge de la CCPA.

Les indemnisations pour les artistes seront conformes à celles prévues par l'arrêté du 20 septembre 2023 relatif au remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires soit 20€ le repas et 90€ la nuitée.

Le reste des repas du midi seront pris au « Comptoir de Charnoz » et réglés au restaurant sur présentation de la facture.

En ce qui concerne l'hébergement, plusieurs pistes sont envisagées notamment dans un gîte. La commune prévoit donc un montant de 450€ pour l'hébergement.

Une délibération « générale » sera prise afin de valider les montants estimatifs des repas pris au restaurant et le gîte mais une nouvelle détaillée devra être prise ultérieurement lorsque les montants exacts des dépenses seront connus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces montants et les modalités de remboursement des artistes.

Délibération 2024-20 : Frais repas et hébergement artistes

4. Facturation eau

Auparavant, les habitants recevaient des échéanciers et une facture de régularisation en fin d'année pour les personnes prélevées ou une facture annuelle pour les non prélevées.

Le changement de compteurs permet dorénavant de faire des factures au réel. Il est décidé que la prochaine facture trimestrielle (fin juin) sera donc une facture de consommation réelle. L'agent communal passera faire un relevé et la facture sera envoyée pour un paiement avec une échéance d'un mois à réception.

Comme le principe de facturation change, chaque personne souhaitant être prélevée devra retourner à la mairie une autorisation de prélèvement. Un courrier explicatif sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

5. Voirie

Une nouvelle réunion va être organisée avec le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie du centre village et du chemin de Cuire pour trouver des solutions afin de diminuer le coût des travaux.

Les différentes opérations de rebouchage de trous sur les voiries communales sont en cours mais fortement perturbées par les aléas climatiques.

6. Questions diverses / Elections européennes – tenue du bureau de vote

Discussion autour de l'organisation et de la tenue du bureau de vote pour les élections du 9 juin 2024.

La séance est levée à 22h15.

